



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Maitres auxiliaires

Question écrite n° 65037

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la rémunération des maitres auxiliaires non titulaires. En effet, il apparaît qu'à ce jour ces personnes n'ont obtenu aucune rémunération pour le travail qu'ils ont effectué depuis la rentrée scolaire de 1992. Devant un procédé aussi scandaleux au regard du droit des contrats instaurant des obligations réciproques, elle lui demande quand l'Etat s'acquittera de son obligation de verser un salaire à ces maitres auxiliaires.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les nouvelles procédures mises en œuvre à la rentrée scolaire 1992, en liaison avec le ministère du budget, pour améliorer la prise en charge financière des maitres auxiliaires ont permis, dans la totalité des académies, de rémunérer ces personnels dans des délais normaux. S'agissant notamment de l'academie de Lyon, sur 1 377 maitres auxiliaires recrutés à la rentrée scolaire, 1 350 ont perçu leur traitement intégral le 30 septembre, vingt ont reçu à compte représentant 90 p 100 des sommes dues à cette même date et les sept derniers ont perçu un acompte au mois d'octobre avec régularisation sur la paye du mois de novembre.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65037

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 1992, page 5497